

Informations de base	
2023/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Précision plus détaillée l'exigence de rétention du risque applicable aux initiateurs, aux sponsors, aux prêteurs initiaux et aux organes de gestion Complétant 2015/0226(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)01563	
07/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/10/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2794(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2015/0226(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/12633

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)01563	07/07/2023	
Document annexé à la procédure	C(2023)6242	12/09/2023	
Document annexé à la procédure	C(2023)7749	10/11/2023	